

the Commissioner of Official Languages or by other officials who, when abroad, have made known Canada's bilingual nature; the distribution of information brochures to every mission abroad dealing with bilingualism, the preparation of a publication titled "La question linguistique" and the purchase of a film "Deux langues officielles, Why Not", which has been distributed to 54 posts. All these efforts have been made to sensitize the foreign public to the dual linguistic nature of Canada.

On the whole, in spite of the lack of bilingualism among locally-engaged staff, the Department is in a position to offer quality services in either official language to the public. It is intended to take actions during the next year to assist those missions which have had difficulties in ensuring bilingual services, to require all new Foreign Service officers who do not possess a knowledge of their second official to attend language training and furthermore to increase the bilingual capability of rotational secretaries. Negotiations are presently underway with the Treasury Board in order to grant financial compensation for those locally-engaged staff whose positions require the use of both English and French.

Following the appearance of the Department before the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on Official Languages, Mr. Max Yalden stated that there was no doubt that External Affairs was among the best in this area within the Public Service. He further said, that External Affairs by the nature of its mandate, and by the symbolism attached to its foreign service must pursue its efforts in matters of official languages.

pour promouvoir le bilinguisme sur la scène internationale. Mentionnons, entre autres, l'organisation de conférences prononcées par le Commissaire aux langues officielles ou par d'autres personnalités de passage à l'étranger pour faire connaître le Canada dans sa spécificité linguistique, la distribution de documents d'information sur le bilinguisme dans toutes les missions à l'étranger, la préparation d'une publication intitulée "La question linguistique" et l'achat d'un document audio-visuel intitulé "Deux langues officielles, Why Not" distribué dans quelque 54 missions. Tous ces efforts visent à sensibiliser le public étranger à la dualité linguistique canadienne.

Même s'il existe un problème de bilinguisme chez le personnel recruté sur place, le Ministère est en mesure d'offrir, dans l'ensemble, des services bilingues de qualité au public. Des efforts seront déployés au cours de la prochaine année pour assurer un suivi dans les missions qui éprouvent des difficultés à assurer des services bilingues, pour rendre la formation linguistique obligatoire pour tous les nouveaux agents du service extérieur qui n'ont pas une connaissance suffisante de la langue seconde et pour accroître la capacité bilingue du groupe des secrétaires permutantes. Des négociations sont présentement en cours avec le Conseil de Trésor pour accorder une compensation financière aux employés recrutés sur place à l'étranger lorsque leurs fonctions exigent l'usage du français et de l'anglais.

Comme le disait M. Max Yalden au Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles, il n'y a aucun doute que le ministère des Affaires extérieures est parmi ceux qui ont le mieux réussi dans ce domaine à la Fonction publique. Ceci dit, compte tenu de son mandat et du symbolisme attaché au service extérieur, ce Ministère devrait poursuivre ses efforts en matière de langues officielles.